

# COVID-19

## Trajectoire de communication

Lors d'un cas positif d'un usager d'un hôpital ou CHSLD (quart de soir, nuit, fin de semaine et férié)

Résultat de laboratoire acheminé à l'unité où se trouve l'usager

ASI prend connaissance du résultat et avise le coordonnateur d'activités (coordo. d'activités)

Coordo. d'activités s'assure que l'usager est placé en isolement, que les mesures de prévention sont mises en place et que la désinfection des lieux est réalisée, si requise

Soir/nuit

Coordo. d'activités/gestionnaire fait une évaluation sommaire du niveau de risque selon le Guide INSPQ, pour les employés pour lesquels il possède l'information (en collaboration avec l'ASI) à l'aide du tableau

Coordo. d'activités contacte le directeur de garde:

- Pour l'informer de l'état de situation et des actions en cours
- Pour l'aviser si des médecins ont été en contact avec l'usager positif

Coordo. d'activités contacte les employés présentant un niveau de risque modéré ou élevé pour les placer en isolement préventif (uniquement les employés prévus aux quarts actuels et suivants)

*Message à transmettre aux employés en isolement préventif*

Coordo. d'activités:

- Communique l'intervention réalisée dans son rapport de coordination
- Achemine par courriel les actions réalisées et le tableau complété aux gestionnaires concernés, chef de service PCI et à l'adresse courriel [conditions.travail.covid-19.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:conditions.travail.covid-19.cisssca@ssss.gouv.qc.ca)

Équipe d'intervention RH (EIRH) COVID-19 assure le suivi de la situation en début de journée

Directeur de garde:

- communique avec le PDG ou son représentant pour l'informer de la situation au besoin
- communique avec la DSP si des médecins ont été en contact avec l'usager positif

Férié/fin de semaine (Entre 8h et 17h)

Le coordo. d'activités contacte l'équipe d'intervention à partir de l'adresse courriel:  
[conditions.travail.covid-19.cisssca@ssss.gouv.qc.ca](mailto:conditions.travail.covid-19.cisssca@ssss.gouv.qc.ca)

Équipe d'intervention RH contacte la personne de garde de(s) la direction(s) concernée(s) pour l'informer du cas positif

Équipe d'intervention RH en collaboration avec le coordo. d'activités/gestionnaire:

- Fait une évaluation sommaire du niveau de risque à l'aide du tableau
- Évalue les besoins et stratégies pour les services concernés

L'infirmière du bureau de santé:

- Procède à l'évaluation du niveau de risque des contacts
- Procède à l'isolement des personnes à risque élevé
- Transmet les recommandations à risque faible et élevé
- Achemine les résultats de l'enquête à la DSPu
- Informe la DSP, le CMDP, la DREU et la DSM, le cas échéant

Service SST prend en charge le suivi du dossier:

- Évaluation quotidienne des cas positifs
- Réévaluation à 7 ou 14 jours selon les besoins du service à la suite du dernier contact avec le cas positif